

Province de Québec
Municipalité de Shigawake

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENT AVIS PUBLIC concernant le projet de règlement n° 2026-13 abrogeant et remplaçant le règlement n° 2024-02 règlement sur la gestion contractuelle.

Le Conseil adoptera son projet de règlement n° 2026-13 règlement sur la gestion contractuelle à une session spéciale qui sera tenue à 18 heures au lieu ordinaire des sessions, le mardi 26 mai 2026.

DONNÉ À SHIGAWAKE, ce 13 mai 2026



Pascal Caron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Article 335 et 348 du Code Municipal)
(Article 364 et 372 de la Loi des Cités et Villes)

Je, soussignée, résidant à Paspébiac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11h et 17h heures de l'après-midi, le 13^{me} jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^{me} jour de mai 2026.

Signé _____
Pascal Caron
Directeur général